

## 8 Faits divers &amp; Justice

Après la découverte de son corps sur la route de la gare de Booué

## Antoinette Mabeka, morte naturellement ou assassinée ?

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

TRISTE fin que celle d'Antoinette Mabeka, Gabonaise de 56 ans, dont le corps a été découvert, le lundi 3 octobre dernier, à proximité de la gare ferroviaire de Booué, le chef-lieu du département de la Lopé. Native de la localité, elle a été inhumée, séance

tenante; sa dépouille se trouvant dans un état de décomposition avancée. La disparition de cette dame a suscité diverses interprétations au sein de la population. Sur les réseaux sociaux, certains internautes ont affirmé qu'il s'agirait d'un crime à des fins fétichistes. Alors que les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, faisaient état d'une mort naturelle. D'après les services char-

gés de l'enquête, Antoinette Mabeka était une indigente, reconnue dans la localité comme quelqu'un sans histoire. Les mêmes sources avancent que la victime avait un goût prononcé pour l'alcool. La quinquagénaire aurait-elle été victime d'un malaise ? Dans tous les cas, tout porte à croire qu'elle se serait effondrée en tentant de regagner son domicile. La découverte de son corps, le lundi 3 octobre, a

plongé la petite localité de Booué dans l'horreur. Elle a été faite par des passants. Ceux-ci sont d'abord attirés par une forte odeur pestilentielle, à hauteur d'un bosquet jouxtant les installations de la gare ferroviaire. Ils en informent par la suite les gendarmes de la brigade de Booué, qui se rendent immédiatement sur les lieux pour le constat d'usage. A leur tour, les limiers saisissent les autorités locales, dont le préfet.

« Le corps était déjà dans un état de décomposition avancée. Nous pouvons certifier qu'aucun organe, encore moins un membre, n'a été prélevé sur la dame. Nous avons eu vent de ce que des photos circulent même sur les réseaux sociaux. Mais nous nous voulons rassurants, en révélant que toutes les unités mènent une veille active, pour que ce genre de situation, décriée dans un passé récent dans la région, ne se re-

produise plus. L'inhumation de la victime a eu lieu en présence des parents, des proches et des autorités. On ne sait donc pas à quel moment des parties de son corps auraient été soustraites », telles sont les réserves émises par une source proche de la direction locale des enquêtes, en réaction aux rumeurs qui avaient commencé à faire jour autour de cette sinistre affaire.

Suite à la découverte du corps d'une femme avec un pieu dans le sexe à Lambaréné

## Deux suspects entre les mains de la justice

E.N.  
Lambaréné/Gabon

L'ENQUÊTE sur l'assassinat d'Inès Ngove Yeno Mwayombe, Gabonaise de 37 ans dont le corps avait été retrouvé avec un pieu dans le sexe, le 26 septembre dernier à l'aérodrome de Lambaréné (lire l'Union de jeudi 29 septembre 2016), avance. Elle a déjà permis à la police judiciaire (PJ), en charge du dossier, d'interpeller deux suspects : Hans Ndouani Moukagha et Osée Gaspard Ndembé, tous deux Gabonais, âgés de 34 ans et 40 ans.

Les deux compatriotes ont été formellement identifiés par la tenancière d'un dépôt de vin de canne appelé la mussungu, au quartier Paillotte. Un lieu que fréquentaient assidûment les deux présumés assas-



Osée Gaspard Ndembé...

Photo : E.N.

sins. C'est donc cette dame qui a permis à la PJ de mettre la main, dans un premier temps, sur Osée Gaspard Ndembé. Au début aussi, ce dernier a nié les faits en bloc. Mais les policiers, flairant que l'accusé ne disait pas

la vérité, décideront de le garder en vue, le temps de poursuivre les investigations. Dans la foulée, le 7 octobre dernier, Hans Ndouani Moukagha, l'autre présumé complice, a été mis aux arrêts, alors qu'il se trouvait dans un



... et son présumé complice Hans Ndouani Moukagha désormais derrière les barreaux.

Photo : E.N.

village situé sur la route de Fougamou. Interrogé à son tour sur le rôle qu'il aurait joué dans l'assassinat de la jeune femme, Ndouani Moukagha, contrairement à son acolyte, a avoué son implication dans cette sinis-

tre affaire. Il n'a pas fait que ça, il a également désigné Gaspard Ndembé comme étant son complice présumé. Sentant le piège se refermer sur lui, Gaspard a fini par retrouver la mémoire, et à cracher le morceau lui aussi.

« Nous avons consommé ensemble avec mademoiselle Inès Ngove Yeno Mwayombe, à son dépôt de mussungu. Elle nous a dit qu'elle se rendrait auprès de son enfant, chez un tradi-praticien en traversant la piste de l'aéroport. Comme il faisait nuit, on a décidé de la suivre. Arrivés au milieu de la piste, on l'a attrapée et violée. Et pour qu'elle ne nous dénonce pas, on a décidé de lui ôter la vie et faire ce qu'on a fait. Aujourd'hui, on regrette cela, car c'est sous l'effet de l'alcool que nous avions agi », a déclaré Hans Ndouani Moukagha. Une reconstitution des faits a été effectuée sur le terrain, avec les présumés meurtriers. Présentés ensuite devant le parquet de Lambaréné, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale, en attendant leur jugement devant un tribunal.

Agression dans la région de Makokou

## Une adolescente prise à partie par deux frères au village La-Scierie

SCOM  
Libreville/Gabon

VIOLENCE et voie de fait, injures publiques, violation de domicile et harcèlement sexuel. Ce sont les charges qui pèsent actuellement contre Stéphane Bokoyi, 21 ans, et Mariol Itoka, 23 ans, tous deux Gabonais. Frères consanguins, les deux individus séjournent à la prison centrale de Makokou, depuis le mardi 4 octobre dernier, suite à une plainte de la famille de R. M. P., une adolescente de 16 ans, qui aurait été violente par eux.

Les faits se seraient déroulés, le vendredi 30 septembre dernier, à La-Scierie, une bourgade située à 42 kilomètres de Makokou, sur la route de Mekambo. Ce jour-là, R. M. P., qui réside à Mbolu 3, un quartier du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, rend visite à ses parents. Mais en chemin, la jeune fille est apostrophée par Stéphane



Photo : D.R.

Pour ne pas avoir maîtrisé leurs pulsions, les frères Itoka et Bokoye sont en détention préventive.

Bokoyi, le fils du voisin, qui lui fait des remarques assez désobligeantes sur son physique. R.M.P. poursuit tranquillement sa route, après avoir lancé, pour toute réponse au jeune homme: « celui qui parle de moi, perd son temps. » Manifestement vexé par cette réplique, Bokoyi suit l'adolescente jusqu'au domicile familial. Profitant de

l'absence des parents de cette dernière, il se met à la rouer de coups, puis la mène à la cravache, chez lui, où il poursuit la bastonnade. Après avoir réussi à échapper à son bourreau, R. M. P. retrouve sa mère, à qui elle raconte sa mésaventure. Très remontée, la génitrice débarque au domicile de l'agresseur. C'est à ce mo-

ment que Mariol Itoka entre en scène, déclarant que l'adolescente est la première à avoir verbalement agressé son cadet. Mais cette version est démentie par la victime présumée. Les deux parties finissent par se lancer dans un échange de propos acerbes, assortis de froissements.

La famille de R. M. P. - elle s'en sort avec des égratignures à l'avant-bras gauche-, ne compte pas en rester là. Elle porte plainte à l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij).

Le lundi 3 octobre dernier, Stéphane Bokoyi et Mariol Itoka sont convoqués à la police. Lors de la confrontation, la victime présumée révélera que son agresseur lui fait des avances depuis près de six mois... Si Stéphane Bokoyi reconnaît simplement avoir administré une gifle à la fille, son aîné, lui, dira qu'il s'est juste limité aux injures. Le procureur a finalement

jugé les faits suffisants pour les admettre en déten-

tion préventive à la maison d'arrêt.

